



refus d'encaisser de l'argent liquide en tant que secretaire

Par **dmgkalo**, le **22/02/2012** à **09:40**

Bonjour,

Je suis secrétaire dans une association de transport pour personne handicapée. Nous avons dans l'association une directrice qui est comptable, mais la présidente et le trésorier en plus de mon travail me demande de m'occuper de la caisse de l'association (l'argent liquide) il faut savoir que nos clients règlent (ceux que l'on transporte) les frais de leur transport soit par chèque ou argent liquide. Autrefois il y avait dans l'association un comptable est une personne à la facturation, mais suite à un appel d'offre que notre association a perdu, le 1er juillet 2011 moins d'employés. La personne qui traitait la facturation préparait les factures pour les transports effectués par les clients puis leur faisait parvenir en retour pour règlement, elle encaissait les chèques et l'argent liquide qu'elle allait déposer à la banque. J'ai refusé de comptabiliser l'argent liquide en stipulant que je ne suis pas comptable et habilitée à le faire, dans mon contrat de travail je ne m'occupe pas de l'argent. Ils ont pris contact avec leur avocat qui dit qu'ils ont le droit de me demander de m'occuper de la caisse, mais je refuse nous sommes sous la convention collective nationale des établissements privés de 1951. MERCI.

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **14:20**

Bonjour,

Vous pourriez demander que l'avocat explicite son argumentation mais de votre côté vous pourriez indiquer que dans vos fonctions initiales la tenue d'une caisse n'était pas prévue et que sinon vous l'auriez refusé puisque vous n'avez pas la qualification et la formation nécessaires pour que vous puissiez en accepter la charge et la responsabilité et que cela constitue une modification essentielle du contrat de travail...

Il faudrait par ailleurs savoir si [l'art. A 3.4.5 de l'ANNEXE III : Indemnités et primes - Avantages en nature à la Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif](#) est respecté...